

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq octobre à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du dix-neuf octobre deux mille vingt et un, s'est réuni à Sahune, sous la Présidence de Nicole PELOUX :

<p><u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 22</p> <p><u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 28 Exprimées par pouvoirs : 8 <b>Total (mini 19) : 36</b></p> <p><b>Quorum atteint</b></p>
---

**Délégué.es présents.es**

**2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Claude AURIAS, Didier-Claude BLANC

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur  
(porteuse de 2 voix)**

Agnès ROSSI

**2 représentants du Conseil départemental de la Drôme  
(porteurs de 2 voix chacun)**

Pierre COMBES, Corinne MOULIN

**1 représentant du Conseil départemental des Hautes-Alpes  
(porteur de 2 voix)**

Gérard TENOUX

**16 représentants des communes, EPCI et villes-portes  
(porteurs d'1 voix chacun)**

Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Jean-Christophe CAMP, Gilles CREMILLIEUX, Robert GARCIN, Vincent JACQUEMART, Jean-Jacques MONPEYSEN, Nicole PELOUX, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Lionel TARDY, Danielle TOUCHE, Yann TRACOL.

**Délégué.es excusé.es ayant donné pouvoir :**

Nicolas DARAGON à Claude AURIAS, Marlène MOURIER à Didier-Claude BLANC, Jean-François PERILHOU à Jean-Christophe CAMP, Roland PEYRON à Pascale ROCHAS, Laurent CHAREYRE à Frédéric ROUX.

\*\*\*\*\*

Le quorum étant atteint, Madame Nicole PELOUX déclare la séance ouverte à 10 heures.

Monsieur Claude AURIAS est nommé secrétaire de séance.

## Objet : Le tilleul des Baronnies provençales comme patrimoine culturel immatériel – mission d'enquête – révision du budget prévisionnel.

### Rapport :

La Présidente expose,

Par délibération n° 2021-06-02 du 15 avril 2021, le Bureau syndical a approuvé la mise en place d'une action de connaissance sur les patrimoines immatériels liés au tilleul. Ce travail doit permettre de finaliser une fiche consacrée à la cueillette et au séchage du tilleul dans les Baronnies provençales, destinée à l'inventaire participatif national du patrimoine Culturel Immatériel. Associée à cette fiche, des entretiens seront ou ont été réalisés et ils seront retranscrits selon les normes de l'inventaire du patrimoine culturel immatériel. Des documents iconographiques seront également collectés.

Le budget initial prévoyait pour ce projet d'un montant de 8 000 euros le dépôt d'une demande de subvention de 6 000 euros auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles Auvergne-Rhône-Alpes. Il est aujourd'hui possible d'obtenir, pour un budget comparable, une subvention de 7 500 euros. Il est proposé d'allouer le surplus attribué par le DRAC à la prise en charge de frais de déplacement et à la réalisation de podcasts qui pourront être auditionnés sur le site internet du Parc naturel régional des Baronnies provençales et être également utilisés dans le cadre de formations ou d'action de sensibilisation auprès de la population ou des visiteurs.

La Présidente propose d'adapter le budget prévisionnel de l'action selon les modalités suivantes :

Dépenses (en € TTC)		Recettes (€)	
Vacation pour la réalisation d'une mission complémentaire portant sur l'élaboration et la rédaction d'une fiche PCI	6 000 €	Direction régionale des Affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes, ethnologie	7 500 €
Déplacements	500 €	Autofinancement du Parc (valorisation de la mise à disposition du chargé de mission « patrimoines culturels et culture »)	500 €
Réalisation de podcasts sur la cueillette et le séchage du tilleul (prestation)	1 000 €		
Préparation et animation des réunions d'information et de restitution autour de la fiche PCI	500 €		
<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>8 000 €</b>

### Délibération

- ◆ Vu la délibération du Bureau syndical n°2021-06-02 du 15 avril 2021
- ◆ Vu la charte du Parc naturel régional des Baronnies provençales et plus particulièrement les mesures I-4-3 « partager la connaissance des patrimoines immatériels culturels associés aux usages du territoire » et II-2-1 « promouvoir par l'éveil des sens, une « destination nature » qui a du sens »
- ◆ Considérant l'intérêt de proposer une offre complémentaire d'informations concernant le tilleul, tant à destination des habitants que des visiteurs

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Valide** le nouveau budget prévisionnel
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cet objet.

Pour extrait certifié conforme  
Aux jour et an susdits

La Présidente  
Nicole PELOUX

Une autre vie s'invente ici

